



AJHIRALP

ASSOCIATION D'INSERTION SOCIALE
ET SOCIO-JUDICIAIRE

SIEGE

70-72 cours de la Libération et du Général de Gaulle
38100 Grenoble

Tél. : 04 76 23 90 64 - Fax : 04 76 21 02 85

Courriel : direction@ajhiralp.org

APPEL A CANDIDATURE

L'Association recrute pour son pôle Insertion Maintenance et Logistique,
Un Encadrant Technique Polyvalent avec encadrement d'une équipe de 5 salariés en
insertion (H/F) pour un poste (1 ETP) en Contrat à Durée Indéterminée
A pourvoir de suite

POSTE :

Au sein des Chantier du Drac (ACI), vous assurez l'encadrement d'une équipe de plusieurs salariés en contrat d'insertion. Vous contribuez dans le cadre d'une démarche éthique et déontologique, à créer les conditions pour que les personnes encadrées aient les moyens d'acquérir des compétences professionnelles et d'apprendre ou de réapprendre les règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.

DIMENSIONS DU POSTE :

Placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur du PIML.

ACTIVITES :

- Organiser et effectuer la réalisation des chantiers des sites de l'Association dans la rénovation ou le second œuvre et/ou de l'entretien des espaces verts.
- Encadrer une équipe de salariés en insertion,
- Veiller à l'application et au respect des consignes de sécurité,
- Travailler en équipe et en collaboration avec la ou le chargé(e) d'insertion professionnelle,
- Participer au développement de l'activité par la prospection de nouveaux clients,
- Maintien du lien avec les donneurs d'ordre, en coordination avec le directeur,
- Etablir des devis pour les achats de matériel et/ou pour intervention d'entreprise.

QUALITES REQUISES :

- Savoir rendre compte à sa hiérarchie
- Ecoute et disponibilité
- Savoir planifier et coordonner les interventions
- Application stricte des consignes de sécurité
- Rigueur et autonomie dans le travail.
- Aptitude à la communication et au management
- Travail en équipe
- Capacités relationnelles et d'analyse de situations de travail

QUALIFICATIONS PARTICULIERES :

- Débutant accepté
- Titre d'encadrant technique d'insertion ou de moniteur d'atelier ou expériences.
- CAP ou expérience en travaux paysager ou bâtiment/second œuvre. ☑ Permis B obligatoire

HORAIRES - LIEU DE TRAVAIL ET REMUNERATION :

Horaires : 35 heures par semaine selon cycle de travail préalablement défini

Lieu : Grenoble et agglomération

Rémunération : Selon qualification et ancienneté. Convention Collective NEXEM

Candidature à déposer auprès du Directeur du Pôle Insertion Maintenance et Logistique :

directeur.piml@ajhiralp.org